SMAV

Donnons une autre vie
à nos déchets

SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Ce rapport a été présenté et validé par les élus du SMAV lors du Conseil Syndical du 7 octobre 2015

Le mot du Président

L'année 2014 fut pour notre Syndicat Mixte Artois Valorisation une année déterminante pour son développement. De nombreux changements ont ponctué cette année particulière, une année d'extension et de consolidation.

Il y eut tout d'abord une extension majeure du territoire, le SMAV passant de 120 à 196 communes par l'absorption des Syndicats Mixtes des Régions d'Avesnes-le-Comte et de Bapaume (SMRA et SMRB), soit désormais un territoire de 1 232 km² peuplé de 165 000 habitants pour lesquels le SMAV assure collecte, traitement et valorisation des matières. L'extension du territoire est allée de paire avec l'augmentation des effectifs du SMAV avec une quarantaine d'agents supplémentaires, anciennement employés par le SMRA et le SMRB, et avec la gestion de nouvelles infrastructures comme les antennes de collecte ou les déchèteries.

Ce changement de territoire s'est également traduit dans les instances délibérantes du SMAV qui ont été profondément renouvelées, avec l'arrivée de représentants des nouvelles communes au sein du Conseil Syndical et l'élection d'un nouveau Bureau.

2014 fut une année de consolidation des projets avec l'aboutissement de travaux dans les déchèteries d'Achicourt et de Bucquoy (et de manière plus large le projet de redéploiement du réseau de déchèteries), l'inauguration des nouveaux bureaux des services de la Collecte et des Relations aux Usagers, et le déménagement du Cercle des Objets de la Place Mère Térésa à la rue Alfred de Musset à Arras, qui donne aux recycleries un espace de vente à la hauteur de leurs possibilités de développement.

2014 était l'occasion de poser les bases du SMAV de demain, ayant pour objectif de fournir la meilleure qualité de service possible à ses usagers au meilleur coût.

Philippe RAPENEAU,
Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

Sommaire

À la découverte du SMAV **p. 7**

Le SMAV en quelques mots p. 8
La collecte des déchets en quelques dates p. 9
Le SMAV en quelques sites p. 10
Le Conseil Syndical et le Bureau du SMAV p. 11
L'organigramme des services du SMAV p. 12
Le SMAV en 2014 p. 13

1 - Des services de proximité pour les usagers **p. 15**

La collecte en porte à porte p. 16
La collecte en apport volontaire p. 16
Les apports en déchèteries p. 17
Tonnage 2014 des 17 déchèteries p. 18

2 - Une organisation, des équipements, des filières **p. 19**

Des hommes... p. 20
... et des outils p. 20
Les filières du SMAV et leurs repreneurs p. 24
Bilan des tonnages 2014 p. 25

3 - Prévenir, informer et sensibiliser les usagers **p. 27**

Le service Relations Usagers au contact des habitants p. 28
Le Cercle des Objets : les 3 recycleries du SMAV p. 30
Le service Communication p. 31

4 - Budget et Finances **p. 33**

5 - Des éco-organismes partenaires **p. 37**

6- Glossaire **p. 40**

Les 196 communes du SMAV en 2014 **p. 42**

À la découverte du SMAV

Le SMAV en quelques mots

Le SMAV est un établissement public local soumis aux prescriptions du Code Général des Collectivités Locales relatives aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le SMAV, créé en 2002, est la structure qui collecte et valorise les déchets pour 5 intercommunalités, à savoir la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), la Communauté de Communes La Porte des Vallées (CCPV), la Communauté de Communes de l'Atrébatie (CCA), la Communauté de Communes des 2 Sources (CC2S) et la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA).

La démarche du SMAV s'inscrit dans l'esprit des mesures arrêtées à l'issue du Grenelle de l'environnement.

Le SMAV est au service d'environ 165 000 habitants qui vivent dans 196 communes, sur un territoire de 1 232 km².

Pour assurer ses missions, le SMAV dispose et exploite plusieurs installations soumises à la règlementation sur la protection de l'environnement.

La collecte des déchets en quelques dates

Mars 2002 : Création du Syndicat Mixte Artois Valorisation

2003 : Mise en place de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Ouverture du Cercle des Objets à l'entrée Nord d'Arras, 1er magasin de réemploi

2004 : Mise en place de la collecte et du traitement des Déchets Dangereux des Ménages

2005 : Développement de la collecte sélective en habitat vertical par la mise en service de colonnes enterrées (1ère résidence équipées : les Hochettes à Arras)

Ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Laurent-Blangy et déménagement du magasin Le cercle des Objets à l'entrée du site

2006 : Ouverture du nouveau centre de tri sur l'Écopôle de Saint-Laurent-Blangy

2007 : Mise aux normes et modernisation de la plateforme des déchets verts de Tilloy-lès-Mofflaines

2009 : Reprise de la gestion des déchèteries de l'ensemble du territoire et lancement de l'étude sur les mises aux normes et le redéploiement des sites

2010 : Étude de définition du futur moyen de pré-traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

2011 : Lancement de la campagne de caractérisation des OMR et des encombrants

2012 : Mise aux normes des déchèteries de Dainville et de Bapaume, et ouverture d'un 2ème magasin recyclerie

2013 : Prise de compétence collecte suite à la réforme territoriale, optention de la certification ISO 14 001 (Management de l'environnement), et ouverture d'un nouvel espace de vente pour nos recycleries

2014 : Fusion du SMRA et du SMRB avec le SMAV amenant celui-ci à 196 communes

Le SMAV en quelques sites

Pour assurer ses missions, le SMAV dispose de plusieurs installations :

- 3 antennes de collecte à Arras, Avesnes-le-Comte et Riencourt-lès-Bapaume
- un centre de tri des emballages à Saint-Laurent-Blangy
- un centre de compostage des déchets fermentescibles à Riencourt-lès-Bapaume
- un centre de compostage des déchets verts à Tilloy-lès-Mofflaines
- 3 recycleries
- 17 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire
- un centre de transfert
- un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3

Le Conseil Syndical et le Bureau du SMAV

Le Conseil Syndical

Comme dans les communes, les décisions du SMAV sont prises par une assemblée délibérante représentant les collectivités adhérentes. Le Président M. Philippe RAPENEAU, et ses Vice-présidents composent le Bureau qui assure la représentation du Syndicat et prend les décisions nécessaires à son fonctionnement et à l'exécution des délibérations du Conseil.

Les statuts du Syndicat organisent la représentation démographique des collectivités adhérentes qui désignent ses membres.

En 2014, l'extension du territoire du SMAV, passant de 796 km² à 1 232 km², a entraîné une recomposition du Conseil Syndical (43 conseillers) qui accueille de nouveaux élus, plus nombreux, et représentant les communes des Communautés de Communes de l'Atrébatie et des 2 Sources.

En 2014, le Conseil s'est réuni les :

- 11 février
- 14 mai
- 17 juin
- 15 octobre
- 10 décembre

La composition du Bureau

Le 14 mai 2014, après l'extension du territoire du SMAV, les élections municipales et les élections communautaires, le Bureau a été profondément renouvelé.

MM. Jean AVRONSART, Aimé BRUNEAU et Arthur LEGRAND ont quitté le SMAV.

Le Bureau est désormais composé de :

M. Michel SEROUX aux Finances
Mme Sylvie GORIN aux Ressources Humaines
M. Bernard BRONNIART aux Etudes et Travaux
M. Reynald ROCHE à l'Ecologie Urbaine
M. Maurice SOYEZ à la Valorisation Matière et au Recyclage
M. Damien BRICOUT à la Valorisation Organique et Thermique

M. Philippe RAPENEAU a été reconduit en tant que Président du SMAV.

En 2014, le Bureau s'est réuni les :

- 22 janvier
- 28 mai
- 24 septembre
- 19 novembre

L'organigramme des services du SMAV

Président
Philippe RAPENEAU

Bureau Conseil

Directeur Général des Services

- *Comptabilité, Finances, Contrôle de gestion*
- *Ressources Humaines*
- *Communication interne et externe*
- *Secrétariat général*
- *Affaires juridiques et commande publique*
- *Observatoire*

Direction Collecte et Relations Usagers

- Antenne de collecte d'Arras, de Riencourt-les-Bapaume, d'Avesnes-le-Comte
- Relations usagers *Numéro Vert, Animations, Prévention*
- Relation aux professionnels

Direction Valorisation

- Plateforme de compostage *Compostage végétaux*
- Plateforme de compostage des déchets fermentescibles
- Centre de valorisation multi-filières *Réception, stockage et transfert des matières*
- Futur Centre de Tri des Ordures Ménagères
- Centre de tri des Emballages
- Déchèteries *Accueil des usagers, tri, transport des matières*
- Recycleries *Réception, mise en état, vente des objets*

Direction Soutien et Logistique

- Maintenance process
- Entretien des bâtiments
- Garage
- Informatique et téléphonie
- Qualité Hygiène Sécurité Environnement
- Suivi travaux, Maîtrise d'oeuvre

Le SMAV en 2014

1er janvier : Extension du territoire du SMAV à 196 communes, avec l'arrivée des Communauté de Communes de l'Atrébatie et des 2 sources

13 janvier : Cérémonie des vœux à Saint Laurent Blangy, dans les locaux de la future unité de Pré-Traitement Mécano-Biologique

Mars : Opération *Nettoyons la Nature* à Bailleulval et collecte de DEEE lors de la fête de l'internet à Arras

14 mai : Installation du nouveau Conseil Syndical, élection du nouveau Bureau et réélection de Philippe RAPENEAU à la présidence

26 mai : Participation à la fête du vélo avec stand de réparation des cycles

Juin : Inauguration des déchèteries d'Achicourt et de Bucquoy

Juillet : Participation du SMAV à la collecte et à la valorisation des déchets produits sur le Main Square Festival et le Tour de France

16 septembre : @SMAV62 débarque sur Twitter

Septembre : Sensibilisation des usagers dans les communes du Sud Artois afin d'expliquer la future mise en place de nouvelles consignes de tri en janvier 2015 et la dotation en bacs des foyers

Octobre : Tournage d'un documentaire pour France 5 au centre de tri de St Laurent Blangy

14 novembre : Inauguration des nouveaux locaux de la collecte et du service Relations Usagers rue Orfila à Arras

29 novembre : Visite du centre de tri et de la recyclerie par les élus du Sud Artois (Semaine Européenne de Réduction des Déchets)

15 décembre : Inauguration de la recyclerie située rue Alfred de Musset en remplacement de l'espace de la Place Mère Térésa, à Arras. Lancement de la page Facebook *Le Cercle des Objets - Recyclerie*

1 - Des services de proximité pour les usagers

Afin de répondre au mieux aux contraintes de la typologie de l'habitat et aux attentes des habitants, le SMAV développe son service public de collecte des déchets en porte à porte, par apport volontaire et par le biais de son réseau de déchèteries.

La collecte en porte à porte

Plus de 90 % des habitants du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers.

Ces collectes sont réalisées en conteneurs roulants fabriqués en matière plastique recyclée et dimensionnés en fonction de la composition du foyer. Ainsi, ce sont près de 16 000 conteneurs qui sont collectés chaque jour par les équipes de collecte des antennes d'Arras, d'Avesnes-le-Comte et de Riencourt-les-Bapaume.

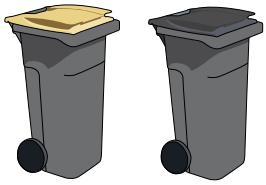

Dans certaines zones d'habitat historique dense, notamment dans l'hyper centre ancien d'Arras, la collecte peut être assurée en sacs à la fois pour les ordures ménagères et les emballages ménagers. Même si elle demeure confidentielle en termes de tonnage collecté, elle permet de répondre aux habitants des logements ne permettant pas le stockage de conteneurs roulants et d'éviter l'encombrement excessif du domaine public par ceux-ci. Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire du SMAV, seul l'hyper centre d'Arras bénéficie de plusieurs collectes justifiées par la densité de l'habitat mêlée à une activité commerciale soutenue.

Quant à la collecte sélective des emballages et des papiers, elle est réalisée soit toutes les semaines pour les communes urbaines, à savoir Arras et la première couronne, soit tous les 15 jours pour les communes rurales. Dans ce cas, les règles de dotation des conteneurs sont revues à la hausse afin de permettre aux particuliers de trier durant 14 jours sans être gênés par des problèmes de volume de conteneur. Établies selon un calendrier précis distribué à l'ensemble des habitants en début d'année, ces collectes sont assurées de 6h à 20h par un service composé de 104 opérateurs.

Même si le cœur de métier est la collecte des déchets des ménages, le SMAV a développé un service supplémentaire de collecte pour les professionnels. Il s'agit de collectes « à la carte » de déchets assimilés aux ordures ménagères et de cartons qui permettent aux commerçants et artisans de se faire reprendre leurs déchets d'activités dans le cadre du service public.

Le SMAV a ainsi signé, en 2014, 325 contrats spécifiques de collecte des Déchets Industriels Banals (DIB) permettant la collecte par des équipes dédiées de 4 562 tonnes de déchets des « pros » et une recette annuelle s'élevant à 237 000 €.

La collecte en apport volontaire

La collecte par apport volontaire a démarré au début des années 80 par la collecte sélective du verre d'emballages, premier matériau recyclé de manière industrielle en France.

Pour le verre, ce sont prés de 700 colonnes réparties sur notre territoire favorisant ainsi la collecte de prés de 5 940 tonnes. Depuis 2004, les autres flux sont aussi collec-

tés par apports volontaires afin de répondre à des problématiques particulières notamment dans les quartiers composés d'immeubles d'habitat collectif. La mise en œuvre des colonnes enterrées visent à atteindre les objectifs suivants :
- Sécuriser la gestion des déchets (suppression des locaux poubelles)
- Diminuer les nuisances visuelles et sonores
- Augmenter les capacités de stockage
- Faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Ces Points d'Apport Volontaire (PAV) sont généralement constitués d'un ensemble d'au moins 3 colonnes enterrées destinées à la collecte des 3 flux :
- le verre
- les emballages recyclables et les papiers
- les ordures ménagères

En 2014, les déchets collectés par le SMAV sont répartis ainsi :

	PAP	PAV	Total
OMR	39 950	3 802	43 752
CS	9 119	1 141	10 260
Verre	697	5 940	6 638
Biodéchets	3 062	0	3 062
Total	52 828	10 883	63 712

Jusque fin 2014, la collecte sélective sur la CCSA est réalisée en apport volontaire. Les usagers bénéficient également d'une collecte de bio-déchets en porte à porte pour le type de déchets suivants : déchets fermentescibles, papiers, cartonnettes, couches culottes, déchets de jardin.

Flux	Colonnes aériennes (nombre)	Colonnes enterrées (nombre)	Volume collecté (tonnes)
OM		264	3 324
CS		218	740
Verre	491	205	3 389
Total	491	687	7 453

En outre, en partenariat avec le Relais, une collecte sélective des textiles, linge de maison et chaussures est proposé aux habitants par la mise en place sur tout le territoire de bornes aériennes. Ainsi, en 2014, ces 103 conteneurs ont permis de collecter plus de 676 tonnes de matière textile et de les valoriser par les ateliers d'insertion du Relais.

Les apports en déchèteries

Depuis la construction des premiers sites au début des années 90, les déchèteries sont devenues des équipements incontournables de la collecte et du tri par apport volontaire. Ce sont désormais des installations classées dont les conditions d'exploitation, encadrées par une réglementation de plus en plus exigeante, n'ont cessé de progresser vers plus de sécurité pour les opérateurs, les usagers et l'environnement.

Déchèterie

C'est ainsi que le SMAV a lancé un ambitieux programme de redéploiement et de mise aux normes de son réseau de déchèterie afin d'offrir aux 165 000 habitants de son territoire la possibilité de trier gravats, encombrants, métaux, déchets verts, Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), ampoules, piles, batterie, plâtre,...

Les déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche matin et ont une variation de leurs horaires en fonction de la saison (fermeture à 17h30 en hiver, à 19h en été). L'emplacement de ces sites garantit à chaque habitant d'être à moins de 15 minutes d'une déchèterie.

En 2014, 48 134 tonnes ont été collectées en déchèteries soit près de 293,5 kg par habitant. Le taux de valorisation pour l'ensemble des déchèteries est de 77,62 %, soit 10 points de plus qu'en 2013.

6 déchèteries sont situées sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras :
- Achicourt, rue des Ateliers (reconstruite et réouverte le 11 juin 2014)
- Bailleul Sire Berthoult, chemin d'Arleux
- Boisleux-au-Mont, rue de la Gare
- Dainville, avenue de l'Hippodrome
- Marœuil, rue Curie
- Saint-Laurent-Blangy, zone d'activité des 3 Fontaines, rue Kastler

4 déchèteries se trouvent sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois :
- Achiet-le-Grand, rue d'Ablainzevelle (fermée définitivement le 26 juin 2014)
- Bucquoy, route Départementale n°12 (ouverte le 27 juin 2014)
- Bapaume, route de Douai
- Bertincourt, route d'Ytres
- Écoust-Saint-Mein, rue de Bullecourt

1 déchèterie se trouve sur le territoire de la Communauté de Communes La Porte des Vallées :
- Basseux, rue de Beaumetz

3 déchèteries se trouvent sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Sources :
- Sus Saint Léger, Voie communale
- Foncquevillers, Chemin communal (fermée définitivement le 1er septembre 2014)
- Saulty, route de Doullens

3 déchèteries se trouvent sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Atrébatie :
- Bailleul aux Cornailles, rue de la Mairie
- Aubigny en Artois, rue de Mingoval
- Avesnes le Comte, route de Barly

Certaines déchèteries, plus anciennes que d'autres, font l'objet de travaux de rénovation, comme ce fut le cas pour la déchèterie d'Achicourt en 2014. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME) a participé au financement des travaux à hauteur de 150 000 €.

Ouverte en 1993, cette déchèterie était devenue obsolète et ne répondait plus aux critères de sécurité pour les usagers et pour les valoristes. La mise aux normes était l'occasion de passer de 8 à 12 bennes et de mettre en place des partenariats avec Nespresso, l'entreprise KNAUF ou le Relais, afin de recueillir capsules de café, polystyrène et textiles.

Pendant les travaux, qui ont démarré en septembre 2013, une déchèterie provisoire a été ouverte à proximité. Au final, en 2014, pas moins de 6 800 tonnes de matières ont transité sur les sites d'Achicourt.

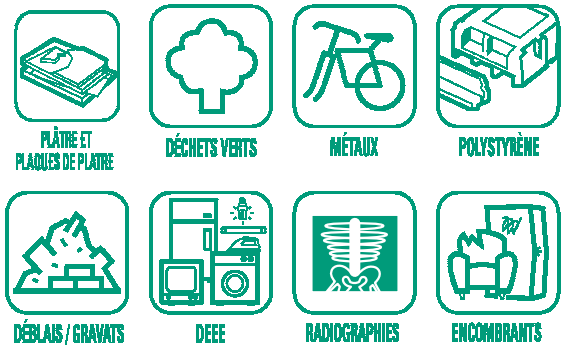

Tonnage 2014 des 17 déchèteries

Végétaux	15 568 T
Gravats	14 744 T
Bois	6 452 T
Encombrants	5 267 T
Ferraille	1 744 T
DEEE	1 351 T
Cartons	1 286 T
Plâtre	959 T
DDS	345 T
Textiles	273 T
Huile de vidange	66 T 06
Batteries	37 T
Piles	12 T 48
Huile végétale	11 T 46
Cartouches	4 T 69
Néons tubes	3 T 96
Polystyrène	3 T 9
Nespresso	3 T 1
Radiographies	1 T 26
Tonnage total	48 134

2 - Une organisation, des équipements, des filières

Après la collecte des déchets effectuée, le SMAV assure leur traitement et leur valorisation. Pour cela, il dispose de plusieurs installations réparties sur le territoire et s'est doté des équipements les plus perfornants pour remplir ses objectifs de valorisation de multiples filières. Ainsi, notre démarche s'inscrit dans l'esprit des mesures arrêtées à l'issue du Grenelle de l'environnement et s'engage activement dans l'amélioration du tri, la valorisation matière et énergétique, la diminution des gaz à effet de serre et la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

Les objectifs poursuivis par le SMAV sont l'augmentation du taux de valorisation, la diminution du taux de refus des emballages ménagers en optimisant le tri et en améliorant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Des hommes...

Environ 280 collaborateurs travaillent au sein des services. Ceux-ci sont répartis dans 3 directions. Ainsi, la direction collecte relations usagers située rue Orfila à Arras comprend à elle seule plus de 37% des effectifs.

Au 1er janvier 2014, le SMAV compte 2 antennes de collecte supplémentaires, à Avesnes-le-Comte et à Riencourt-lès-Bapaume, et une quarantaine de nouveaux agents. Le choix de maintenir 3 antennes de collecte distinctes permet d'optimiser les circuits de collecte et les coûts liés au transport des déchets. Le service Relations Usagers composé des animateurs du tri et de la prévention est installé rue Orfila, dans des locaux inaugurés en novembre.

La direction valorisation, quant à elle regroupe l'autre part importante des effectifs puisqu'elle englobe les services déchèteries, recycleries, centre de valorisation multifillière, logistique transport, et centre de tri. Les agents sont situés sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy à l'exception des valoristes qui se rendent directement sur les différentes déchèteries.

La direction Soutiens et logistiques complète les services d'exploitation comme le garage pour l'entretien des véhicules légers et lourds, la maintenance ou l'entretien des bâtiments, l'informatique, les Études et travaux qui assure le suivi des projets, la réalisation des marchés de construction et la relation avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le Système de Management Environnemental, certifié en 2012, est placé sous la gestion du Directeur Général.

Les services administratifs, installés au siège rue Volta à Tilloy-lès-Mofflaines, regroupent les Ressources Humaines, la Comptabilité-Finances, la commande publique, le secrétariat général, l'obsertoire et la communication.

...et des outils

Le Centre de Valorisation Multi-filières de Saint-Laurent-Blangy. Le SMAV développe sur l'ancien site de traitement des ordures ménagères le transfert des déchets en provenance des déchèteries : bois, encombrants, DEEE, Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Ces déchets sont ensuite acheminés vers les différents exutoires.

Les déchets non valorisés directement par le SMAV sont rassemblés par famille au centre de transfert de Saint-Laurent-Blangy avant d'être envoyés vers les filières adaptées.

Nous trouvons également sur ce site les ordures ménagères collectées. Elles sont vidées en fosse puis rechargées en camions à destination de centres de traitement aux-

quels le SMAV a recours. En effet, le SMAV, ne disposant pas de sa propre unité de traitement,fait appel à des prestataires par le biais de marchés, dont l'usine d'incinération de Saint-Saulve, qui traite 48% des déchets, soit 19 852 tonnes en 2014, et le Centre d'Enfouissement Technique d'Hersin-Coupigny, qui traite 52% des déchets ménagers, soit 21 825 tonnes en 2014.

Le verre non traité sur le territoire est acheminé vers l'usine de retraitement, BSN Glass Pack, située à Wingles.

L'objectif du SMAV est de réduire la part des déchets incinérés et d'arriver à zéro enfouissement et, bien sûr, de réduire le poids des poubelles à la source.

Le Centre de Tri de Saint-Laurent-Blangy. Le SMAV s'engage chaque année à améliorer la qualité des matières collectées à travers notamment l'optimisation du tri sélectif en augmentant les tonnages valorisés tout en diminuant les quantités de refus de tri.

Situé sur l'écopôle de Saint-Laurent-Blangy, le centre de tri est destinataire du contenu de la collecte sélective, c'est-à-dire de tous les emballages recyclables (papiers, canettes, aérosols, boites de conserve métalliques, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique…), et d'une partie des gros cartons collectés sur le territoire.

Le tri est réalisé mécaniquement grâce à 2 séparateurs à disques et à un overband. Manuellement, les agents retirent tous les produits non-recyclables. La technique de tri est dite négative. En effet, on retire de la chaîne de tri ce qui n'est pas valorisable. Le centre de tri emploie 27 salariés et fonctionne de 7h à 15h du lundi au vendredi. Un projet de modernisation du process du centre de tri des emballages, créé en 2006, est porté activement en 2014 par le SMAV.

Les déchets traités sont :
- les composites (briques alimentaires)
- les matières plastiques (PEHD, PET blanc et couleur)
- les plastiques d'emballages et les films
- les métaux ferreux et non ferreux
- les papiers, cartons, journaux, magazines

Après un tri et un conditionnement en balles au centre de tri, ces produits sont envoyés à destination de nos différentes filières de valorisation et valorisés chez les recycleurs sous contrat avec le SMAV, ceci tout en respectant la traçabilité exigée par Éco-Emballages.

La part prépondérante des produits issus de la valorisation du centre de tri est représentée par les Journaux Revues et Magazines (JRM) qui comptent à eux seuls près de 43 % des expéditions. Vient ensuite le gros de Magasin composé essentiellement de papiers cartons mêlés d'origine triée dont le niveau de qualité demandé est moindre par rapport aux JRM.
La part des plastiques (PEHD, PET blanc et couleur), qui constitue un gros volume de nos poubelles de tri, ne représente ici en tonnage qu'environ 13 % des expéditions.

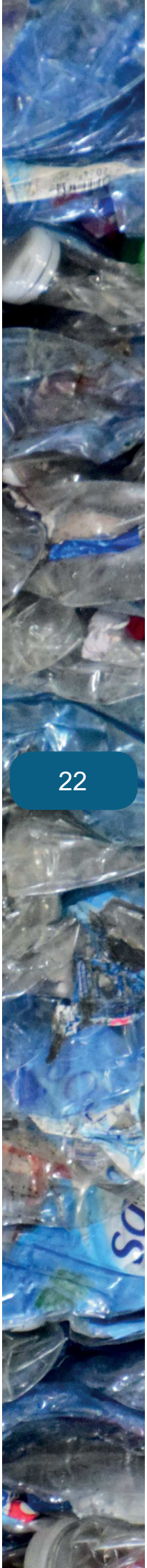

Les emballages proviennent de nos adhérents et de la Communauté de Communes de Marquion, réalisant ainsi une prestation de service de tri et de conditionnement des emballages.

Ainsi, le site reçoit l'ensemble des emballages ménagers issus de la collecte sélective sur le territoire du SMAV (sauf ceux issus de la CCA et CC2S), auxquels s'ajoutent les tonnages de la Communauté de Communes de Marquion. Pour ce territoire, le marché se termine en 2017.

Le centre de tri expédie également du carton issu de la collecte des Déchets Industriels Banals (DIB) et du gros de magasin DIB, représentant 2 524 tonnes.

En 2014, sur les 8 378 tonnes d'emballages ménagers reçues, le SMAV en a valorisé 6 363 tonnes.

Les plateformes de compostage. Le SMAV gère deux installations de compostage. Celle de Tilloy-lès-Mofflaines reçoit des déchets exclusivement végétaux. Ceux-ci sont issus de l'entretien des jardins et des espaces verts : tontes de gazon, branchages… En 2014, ils proviennent des déchèteries fixes et mobiles (15 568 tonnes contre 10 914 en 2013), des services techniques espaces verts des communes (3 384 tonnes contre 2 921 en 2013), des entreprises d'espaces verts, et des centres d'aide par le travail (1 113 tonnes contre 563 en 2013) répartis sur l'ensemble du territoire du SMAV.

La plateforme de compostage a pour objectif la transformation des déchets végétaux en compost (engrais naturel). Le site fait appel à un procédé de traitement par compostage en ventilation forcée pilotée, c'est-à-dire :
- Réception et contrôle de la conformité
- Broyage et mélange
- Mise en casiers de fermentation pendant 4 semaines (fermentation intensive pilotée par un logiciel sur la température et l'oxygène)
- Mise en andains de fermentation pendant 8 semaines
- Retournements
- Criblage
- Analyse
- Vente

La quantité de déchets végétaux traités sur le centre pour l'année 2014 est de 20 067 tonnes, soit une réception moyenne de 386 tonnes par semaine, et 55 tonnes par jour.

Le tonnage 2014 est en augmentation de 5 401 tonnes par rapport à l'année 2013, soit de 39%. Cette augmentation s'explique par l'élargissement du territoire au 1er janvier 2014 et par une météo plus favorable à la croissance des végétaux.

La quantité de compost valorisé en 2014 est de 7 470 tonnes, soit une production moyenne journalière de 28 tonnes. Le tonnage 2014 est en augmentation de 430 tonnes par rapport à l'année 2013.

La valorisation du compost est assurée par le SMAV en vente directe auprès d'une clientèle composée majoritairement d'agriculteurs. L'épandage, à raison de 15 tonnes par hectare, a permis l'amendement d'environ 498 hectares de terres agricoles.

Conformément à la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques, afin de vérifier la qualité du compost issu du centre

de compostage, le SMAV réalise une analyse de compost par lot de commercialisation. L'ensemble des lots analysés sur 2014 est conforme. A chaque lot de commercialisation correspond une fiche technique qui est délivrée aux clients pour attester de la conformité du compost.

Pour l'année 2014, 2 372 tonnes de refus de compostage ont été valorisées comme structurant sur le centre de compostage SEDE à Graincourt les Havrincourt.

Pour faire face à l'augmentation du tonnage, le SMAV a renouvelé son parc de machines en faisant l'acquisition d'un broyeur et d'un cribleur en 2014.

L'autre plateforme de compostage, située à Riencourt-lès-Bapaume (dont le SMAV est propriétaire et exploitant depuis 2006), valorise la fraction fermentescible issue pour l'essentiel de la collecte sélective de Biodéchets mise en place sur le territoire du Syndicat Mixte de la Région de Bapaume (SMRB).

L'objectif de la valorisation matière est de transformer un flux de déchets en matières premières nouvelles.

L'unité emploie une personne et fonctionne sur la base d'un poste de 7h à 15h du lundi au vendredi. L'ensemble du compost produit répond également à la norme NFU 44-051 et est vendu exclusivement à la coopérative UNEAL.

Les différentes étapes de procédé de traitement par compostage sont :
- Réception et contrôle de conformité
- Broyage
- Mise en casiers de fermentation avec aération forcée
- Retournements automatisés par roue pelleteuse (procédé SILODA)
- Retournements réalisés à l'aide d'une pelle à chenilles
- Criblage
- Maturation sur aire de stockage pendant 8 semaines
- Analyse
- Commercialisation

Sa capacité de traitement est de 8 000 tonnes annuelles qui se répartissent comme suit : les déchets admis et traités sont les bio-déchets (maximum 6 500 tonnes / an) et les déchets alimentaires (maximum 1 500 tonnes / an). La quantité totale de déchets traités sur le centre de compostage pour l'année 2014 est de 4 431 tonnes, se décomposant ainsi : biodéchets du SMRB (4 029 tonnes) et déchets alimentaires de la CUA (402 tonnes).

Le tonnage valorisé pour l'année 2014 est de 1 019 tonnes, soit une diminution de 221 tonnes par rapport à 2013. Quant au refus de compostage de 1 156 tonnes, il a été évacué au centre d'enfouissement technique de SITA à Hersin Coupigny.

Au cours du second semestre, des incidents d'exploitation, tels que des arrêts de broyeur, ont obligé le SMAV à détourner 155 tonnes de déchets. Les apports de biodéchets et de déchets alimentaires se sont arrêtés au 31 décembre 2014. Le SMAV réfléchit actuellement au devenir du site.

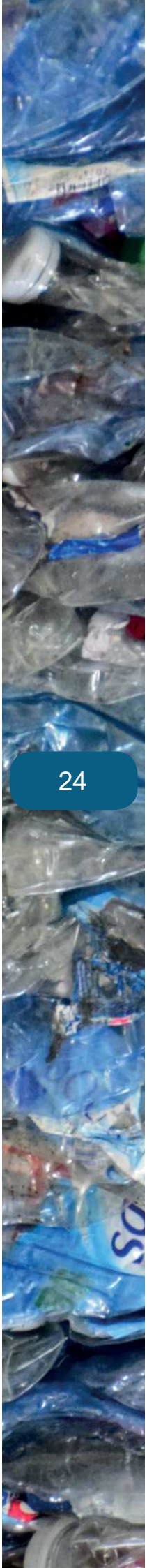

Les filières du SMAV et leurs repreneurs

Produits	Tonnage	Lieu de valorisation	Filières de valorisation
Journaux, Revues, Magazines	2 200,7	Vosges	NORSKE
	406,12	Pas-de-Calais	DEROO
	48,06	Belgique	STORA
Cartonnettes	701,84	Aisne	SAICA VENIZEL
	79,2	Pas de Calais	SICAL
	53,96	Somme	DS SMITH RECYCLING
PET	34,06	Lorraine	WELLMAN France Recycling
	483,14	Nord	NORD PAL PLAST
PET couleur	94,9	Nord	NORD PAL PLAST
PEHD	17,76	Ile-de-France	SITA
	139,24	Nord	NORD PAL PLAST
	73,16	Allemagne	REMONDIS PLANO
Brique	77,74	Vosges	NOVATISSU
Aluminium	2,76	Oise	REGEAL AFFIMET
	14	Dordogne	SIRMET NEGOCE
Papier déclassé	1 447,76	Pas-de-Calais	DEROO
	24,96	Pas-de-Calais	LALONA ENVIRONNEMENT
	23,04	Pas-de-Calais	SICAL
	95,51	Belgique	SITA WARSE
Papier déclassé DIB	101,52	Pas-de-Calais	DEROO
Carton ondulé	2029,23	Pas-de-Calais	GONDARDENNES
	237,54	Aisne	SAICA VENIZEL
	155,32	Seine Saint Denis	DS SMITH RECYCLING
Verre	30,58	Pas-de-Calais	PROVER SA
Acier	292,47	Nord	ARCELOR MITTAL
Film plastique	21,88	Pays-Bas	THANS PLASTIC RECYCLING

	Tonnages collectés en 2014					
	CUA	CCPV	CCSA	CC2S	CCA	Total SMAV
Matières partants en enfouissement ou en incinération						
Ordures ménagères	25998	2598	3313	1981	2703	36593
Dib om	3054		299			3353
Encombrants av	2978	172	1019	342	756	5268
Encombrants pàp	392	8	44			445
Refus de tri d'emballages ménagers	1446	168	85	55	74	1829
Refus de compostage bio déchets	157		1570			1726
Inertes	4308	180	839	231	691	6249
Total 1 **	38333	3127	7169	2608	4225	55462
Matières valorisables						
Emballages ménagers valorisés	5141	598	303	494	661	7197
Bio déchets valorisés	171		2459			2630
Végétaux dechèteries	11041	546	1942	356	1683	15568
Végétaux apport direct	3094	19	364			3476
Bois en mélange	4173	223	1098	252	814	6559
DDS	231	11	50	12	40	345
Ferraille	1056	305	67	248	68	1744
Verre	4083	431	1100	601	492	6707
Cartons	2084	37	218	125	36	2500
Plâtre	654	50	137	119		960
Textile						676
DEEE	987	41	180	110	33	1351
Autres *	91	5	22	21	5	144
Inertes valorisés	5857	245	1140	314	940	8496
Total 2 **	38663	2510	9081	2651	4772	58353
Total 1 + 2 **	76996	5636	16250	5259	8998	113815
Taux de valorisation matière et organique	51.27%					

* Radiographies, Piles, Huile de vidange, Néons et tubes, Huile végétale, Cartouches, Capsules Nespresso, Batteries, Polystyrène.
** Les totaux prennent en compte les arrondis.

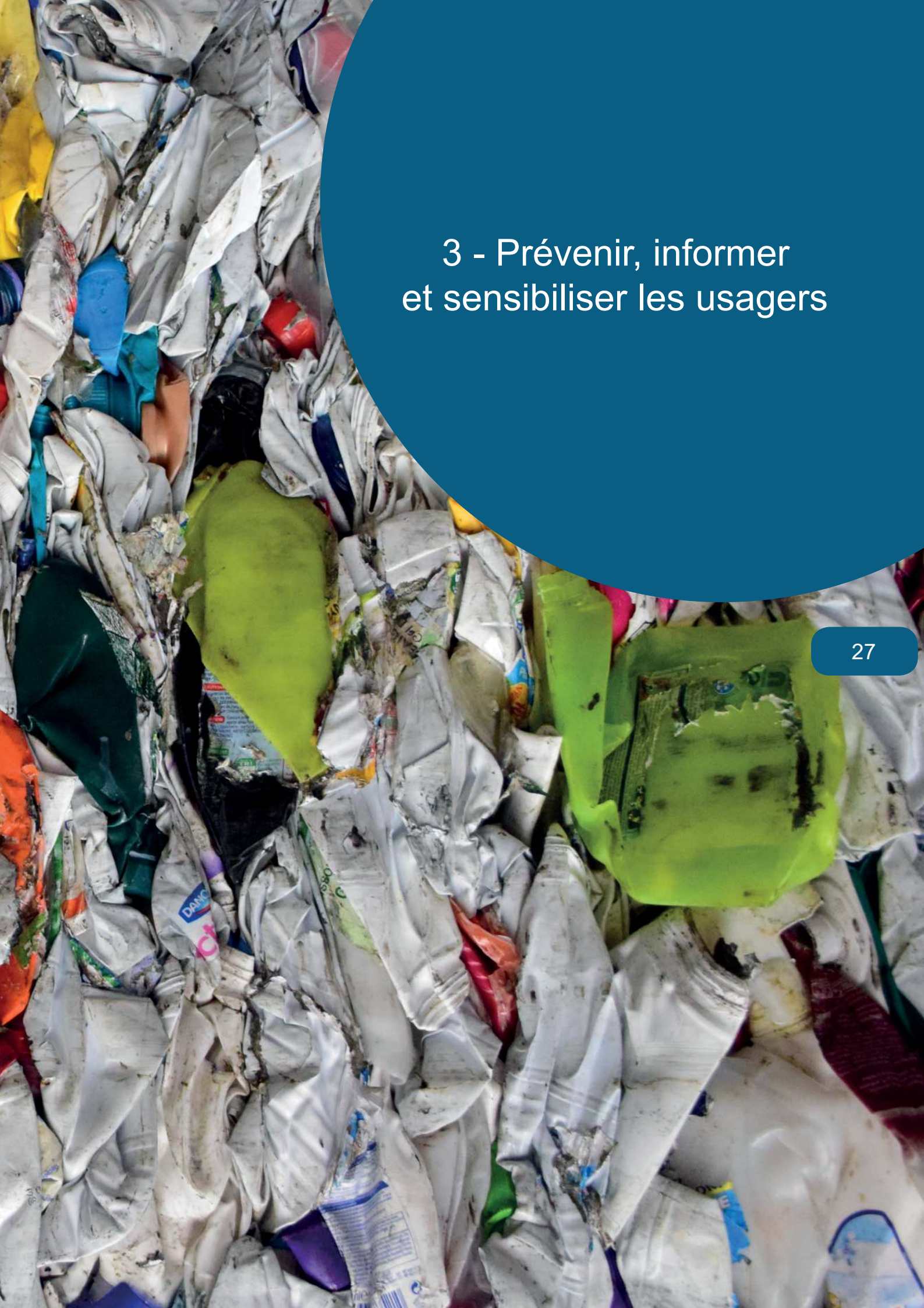

3 - Prévenir, informer et sensibiliser les usagers

Les missions du SMAV ne se résument pas à la collecte et au traitement des déchets. Trier et réduire ses déchets sont l'affaire de tous. Afin d'aider les usagers dans leur démarche en faveur de l'environnement et de mieux les sensibiliser, le SMAV met l'accent sur la prévention et la communication et s'est doté d'un service Animation : visites du centre de tri et des installations du SMAV, Séances d'Éducation à l'Environnement (SEE) auprès des écoliers, jeux autour des consignes de tri, réflexions sur les nouveaux modes de consommation à adopter sont proposés par nos animateurs pour tous les publics.

Le SMAV possède également 3 recycleries situées à Arras et Saint-Laurent-Blangy, nommées *Le Cercle des Objets*. Elles donnent une seconde vie aux objets initialement destinés à la poubelle et font prendre conscience que nos modes de consommation sont parfois inadaptés.

Le service Relations Usagers au contact des habitants

Afin de réduire la quantité de déchets et mieux valoriser les matières, le SMAV s'est doté d'un service animation car informer et sensibiliser tous les publics est indispensable. Il s'agit de proposer des animations pertinentes afin qu'ils acquièrent des connaissances, des compétences et des attitudes nouvelles face à leurs déchets. Les animations favorisent une bonne approche de la consommation et de la production des déchets et de leur gestion et placent l'enfant, l'ado et l'adulte en situation d'acteur dans leur environnement quotidien.

Visiter les installations. Il est possible de visiter certaines installations du SMAV comme le centre de tri, la recyclerie de Saint-Laurent-Blangy et la plateforme de compostage des déchets verts. En 2014, plus de 1 300 personnes ont visité le centre de tri, majoritairement des scolaires accompagnés de leurs enseignants, ainsi que des groupes d'élus de communes du territoire.

Apprendre les consignes de tri. Pour réduire nos déchets et limiter le prélèvement de matières premières dans la nature, l'un des moyens les plus simples et des plus appréciés des Français est le geste de tri et la valorisation des emballages. Mais un bon recyclage des matières dépend de notre geste de tri. Le service animation propose jeux et ateliers ludiques afin d'apprendre aux jeunes et moins jeunes à mieux trier.

En 2014, les animateurs sont partis à la rencontre des usagers à la faveur d'événements festifs dans les communes comme en octobre à la Fête de l'Eau de Saint-Laurent-Blangy où le SMAV tenait un stand ; ou en se rendant dans des établissements scolaires à l'invitation des professeurs comme ce fut le cas au lycée Saint Charles d'Arras.

Par ailleurs, en septembre 2014 a démarré une campagne de porte à porte dans 58 communes de notre territoire. En effet, les animateurs sont partis à la rencontre des habitants de la Communauté de Communes du Sud Artois, qui verra ses consignes de

tri changer au 1er janvier 2015. Nouveaux conteneurs, nouvelles consignes : l'équipe a distribué guides de tri et flyers de rappel des consignes tout en relevant les besoins de dotation en conteneurs.

Réduire ses déchets : la prévention. Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! Réduire ses déchets, voilà en quoi consiste la prévention. Changer ses habitudes de consommation, donner les objets en bon état dont on n'a plus l'utilité, composter ses bio-déchets, réutiliser ou détourner les objets et matières sont autant de petits gestes qui participent à la réduction globale de notre empreinte sur l'environnement. En 2014, 218 foyers se sont équipés d'un composteur grâce au SMAV et des composteurs collectifs ont été installés à la résidence Les Terrasses du Meaulens à Arras en avril 2014.

De la maternelle au lycée : tous éco-citoyens ! Parce que la prévention n'est pas une question d'âge, le service animation propose des ateliers pour tous, de l'école maternelle au lycée. Qu'il s'agisse de découvrir le recyclage grâce à *Tritou,* la mascotte du tri ou de prendre conscience de son comportement à travers des jeux de rôle, chaque public trouvera une animation adaptée, encadrée par les animateurs qui sauront s'adapter aux demandes et aux contextes particuliers. Tout au long de l'année scolaire, en partenariat avec le service Développement Durable de la Communauté Urbaine d'Arras, les animateurs rencontrent les élèves de primaire lors de Séances d'Éducation à l'Environnement (SEE) : 3 demi-journées consacrées à des échanges, des jeux et une réflexion bâtie conjointement avec les enseignants. En 2014, 469 écoliers ont ainsi participé à ces séances et ont obtenu leur diplôme d'éco-citoyen.

Le SMAV toujours présent sur les événements locaux ! Il y a toujours une occasion de parler tri des déchets comme lors d'événements ponctuels organisés dans les communes du territoire. Le 26 mai 2014, le SMAV a participé à la «Broc à vélo» d'Arras, organisée par l'ADAV (Association de Droit Au Vélo), en installant un stand sur lequel les usagers pouvaient venir faire réparer leur petite reine ou acquérir un nouveau bolide, récupéré en déchèterie et réparé par les agents des recycleries spécialistes du cycle. Vélos et nombreux accessoires (casques, porte-bébé, pompe...) ont trouvé une seconde vie.

Le SMAV a également pris part à la «Tournée des Dééglingués» en juin, événement national à l'initiative des éco-organismes en charge de la collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) : Écologic, Éco-systemes, European Recycling Platform et Récylum. Il s'agissait de sensibiliser les habitants à l'importance du tri des DEEE : vieux téléphones portables, sèche-cheveux hors d'usage ou encore réveils non réparables doivent être déposés dans des bornes spécifiques et non pas mis dans la poubelle d'ordures ménagères. Les DEEE récupérés par le SMAV lors de cet événement ou dans ses déchèteries sont valorisés par Envie 2e à Lesquin.

Partenaire du Main Square Festival pour cette édition anniversaire, le SMAV a sensibilisé les commerçants et les festivaliers au tri hors domicile. Même en plein concert, on ne mélange pas sa canette de soda en aluminium avec sa barquette de frites en plastique. 63 agents du SMAV étaient mobilisés pour les 4 jours du Main Square Festival 2014.

Arras, en 2014, était le départ d'une étape du Tour de France. Le jeudi 10 juillet, les coureurs devaient rallier Reims. Beaucoup de monde était sur le départ à la Citadelle, et le

SMAV a participé à la mise en place et la collecte de corbeilles bi-flux sur le site départ. 8 agents ont été mobilisés pour le montage et le démontage.

N°Vert 0 800 62 10 62

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Enfin, le service Relations Usagers est au contact des usagers par téléphone avec le numéro vert. Mis en place pour répondre aux questions des habitants sur le tri, les refus de collecte, les heures d'ouverture des déchèteries ou bien encore pour le remplacement de son conteneur, le numéro vert a réceptionné pas moins de 11 155 appels en 2014.

Le Cercle des Objets : les 3 recycleries du SMAV

Les recycleries sont des espaces de vente où le SMAV donne une seconde vie aux objets (livres, vaisselle, électroménager, jouets d'enfant, etc.) initialement destinés à la poubelle. En bon état, souvent fonctionnels, ces objets délaissés par leurs anciens propriétaires font le bonheur de nouveaux acquéreurs.

Le SMAV avait ouvert en décembre 2013 un troisième espace de vente, à Arras, Place Mère Térésa, offrant 300 m². Un an plus tard, en décembre 2014, la recyclerie déménageait dans un nouvel espace encore plus grand, toujours à Arras, rue Alfred de Musset, à proximité des locaux des Restos du Cœur.

En 2014, plus de 11 000 clients ont pu acquérir des objets dans les recycleries et donner un sens au mot Réemploi. Le panier moyen était de 14 €.

Panier moyen

10,71 € en 2013
13,96 € en 2014

Réemployer. Apportés en déchèteries pour être jetés, les objets présentés dans les recycleries trouvent une nouvelle vie limitant ainsi l'enfouissement des déchets. Les objets sont vérifiés, nettoyés, réparés et proposés à la vente. Les tarifs sont modiques permettant à tout un chacun de se meubler, de s'équiper et de se faire plaisir à moindre coût.

Focus sur les ventes de la recyclerie rue Musset

4 400 € de recettes pour le mois de décembre, soit 268 ventes pour le mois de l'ouverture.

Réparer. Les recycleries sont équipées d'ateliers de réparation : petit et gros électroménager (hors froid), vélo, écrans, meubles en bois. Les objets récupérés ont parfois besoin d'un léger entretien ou d'une remise en service. Les pièces des objets non réparables sont précieusement conservées et serviront à réparer d'autres objets.

Créer. Les recycleries sont nées d'une volonté politique du SMAV. Au-delà de la réduction des déchets, cette initiative a permis la création d'emplois de vendeurs, de réparateurs et l'embauche de personnels en insertion. Elles sont aussi un lieu de création de lien social et de rencontres où se croisent donneurs, chineurs, consom'acteurs au carrefour de la bonne affaire et du petit trésor.

Donner. Les usagers peuvent déposer leurs dons dans l'un des magasins ou dans l'une

des déchèteries du SMAV en le précisant à l'agent de quai.

Focus sur les ventes de la recyclerie avenue Lobbedez à Arras :

- 11 400 € d'objets de décoration
- 172 objets «TV HI FI Audio»
- 29 700 € en gros mobilier
- 14 % des recettes en vaisselle

Le service Communication

En janvier 2014, suite aux changements de territoire et de compétences, une mise à jour de tous les documents de communication était indispensable. Une nouvelle chargée de communication est arrivée afin de renforcer la cellule communication, cellule qui a eu pour mission de repenser les outils de communication externe et d'en déployer de nouveaux.

Mais, auparavant, comme chaque année durant le mois de janvier, les habitants des désormais 196 communes du SMAV ont reçu dans leur boite aux lettres un calendrier reprenant les dates de collecte, des consignes de tri ou bien encore la liste des déchets repris dans les déchèteries du SMAV. En 2014, ce sont 57 000 calendriers qui ont été imprimés et distribués.

Dans un premier temps, le guide de tri a été refondu et allégé en contenu pour gagner en lisibilité. Trier ses déchets n'est pas toujours évident face à la multitude d'emballages et de matières. Aussi le SMAV distribue régulièrement un guide exhaustif de 24 pages. En 2014, les consignes ont été repensées, la pagination est désormais plus claire. Le design du nouveau guide a été confié à une agence externe. C'est la seule création qui a été externalisée. L'ensemble des outils ont été créés en interne et la majeure partie des documents ont été également imprimés en interne, dans une logique de production en fonction des besoins des services et afin de réduire au maximum les coûts. En 2014, 11 940 guides de tri ont ainsi été distribués à l'ensemble des usagers.

La refonte du guide a été le fil conducteur d'une nouvelle image plus moderne du SMAV, avec des pictogrammes en lien avec le développement durable et des couleurs plus affirmées. Le service communication s'est ensuite attaché à créer une nouvelle plaquette institutionnelle, présentant le SMAV, son fonctionnement et ses missions. La plaquette a par ailleurs été déclinée en kakémono.

Le service Communication s'est également attelé à la création d'outils pour les différents services du SMAV. Pour les recycleries Le Cercle des Objets, un flyer présentant les actions de réemploi a été créé, ainsi que des marque-pages remis aux acheteurs de livres issus du réemploi.

Des kakémonos ont été installés dans chacun des 3 magasins afin que les clients puissent mieux comprendre le réemploi et la nécessité de changer nos modes de consommation.

Le service Déchèteries a quant à lui été pourvu en flyers, dépliants et affiches présentant les horaires et plans d'accès de nos installations, ainsi que les matières qui y sont récupérées.

Pour le service Relations Usagers, de nouveaux documents ont vu le jour : affichages pour les habitats collectifs, plaquette présentant les animations proposées par les ambassadeurs du tri, ou bien guide du compostage, pour donner envie aux usagers d'acquérir un composteur qui permet de réduire sa production de déchets de 40 kg par an.

Les animateurs de ce service se rendant fréquemment au contact du public, de petits objets publicitaires aux couleurs du SMAV ont été commandés : des réglettes pour les scolaires, des sets de crayons pour enfants, ou bien encore des sacs de pré-collecte pour aider les usagers en habitat collectif qui doivent déposer leurs emballages recyclables triés dans des points d'apport volontaire. 10 000 sacs ont été commandés pour aider au tri du verre puisque c'est une matière qui se recycle à 100% et à l'infini.

Les stands des animateurs ont également été aménagés avec l'achat de flammes aux couleurs du SMAV et d'une tonnelle.

Cette phase de refonte et de création d'outils a été le préalable à une large opération de communication institutionnelle à destination des élus des 196 communes et 5 intercommunalités du SMAV. A la faveur du renouvellement des conseils municipaux et communautaires en mars et avril, le service Communication a entrepris d'adresser aux mairies un « kit communication » sous la forme d'une clé USB reprenant l'ensemble des plaquettes, affiches et dépliants du SMAV, le calendrier de collecte 2014, les logos indispensables, un texte synthétique de présentation des activités du Syndicat ainsi que des photos libres de droit des installations du SMAV.

Cet ensemble d'éléments a permis à nombre de mairies de mettre à jour leur site internet et leur journal d'information et par-là même de permettre au SMAV d'améliorer sa communication envers ses usagers.

Le service Communication a en outre tenu, pour des raisons de maitrise des coûts, à internaliser la réalisation de la carte de vœux pour l'année 2015. Fin décembre 2014, cette carte de vœux 2015 a été créée, imprimée et façonnée en interne.

Enfin, le service Communication a plaidé pour que le SMAV se tourne vers les réseaux sociaux. Le compte Twitter @SMAV62 a été créé en septembre. Quant aux recycleries Le Cercle des Objets elles ont désormais leur page Facebook et comptaient en décembre quelque 300 « amis » répartis sur l'Arrageois.

En 2015, le service Communication s'apprête à lancer une mise à jour complète du site internet www.smav62.fr dont le design a été totalement refondu. L'autre grand chantier sera situé sur le plan de la communication interne avec le lancement d'un journal trimestriel à destination des agents du SMAV : *Vous êtes le SMAV.*

4 - Budget et Finances

Le SMAV, sans fiscalité propre, constitue son budget de fonctionnement grâce aux contributions versées par ses Communautés de Communes adhérentes, aux recettes issues de la vente de marchandises (compost, matières triées au centre de tri ou récupérées en déchèteries, ventes des recycleries...) et aux versements des éco-organismes auxquels il adhére.

L'extension du territoire au 1er janvier 2014 a profondément modifié le budget du Syndicat.

Dépenses d'investissement et de fonctionnement du SMAV en 2014

INVESTISSEMENT				
DÉPENSES			**RECETTES**	
Investissements	6 531 524			
Annuité de la dette	1 104 050			
Amortissements	202 743		3 845 766	
Auto-financement			3 992 551	
TOTAL INVESTISSEMENT	7 838 317		7 838 317	
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES			**RECETTES**	
Rémunération des agents	10 510 479		97 989	
Rémunération des élus	68 887			
Dépenses courantes dont				
Carburants	824 392			
Collecte et Valorisation des déchets ménagers	5 168 701			
Autres dépenses courantes	1 786 648			
Annuité de la dette	391 611			
Amortissements	3 845 653			
Financement de l'investissement	2 382 789			
Contribution EPCI			15 320 647	
Autres			229 728	
Vente de marchandises			1 641 799	
Versements éco-organismes			2 518 063	
Valorisation des déchets ménagers			4 264 964	
Auto-financement			905 969	
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 979 159		24 979 159	
TOTAL BUDGET	**DÉPENSES**	**32 817 476**	**RECETTES**	**32 817 416**

Investissement dépenses

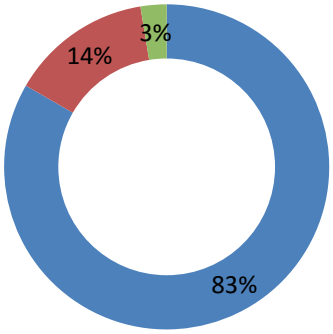

Investissement recettes

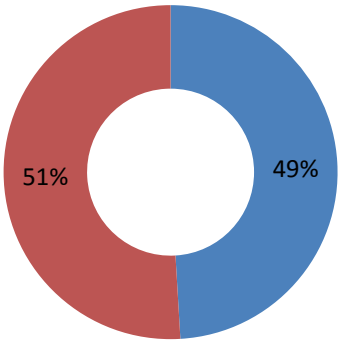

Fonctionnement dépenses

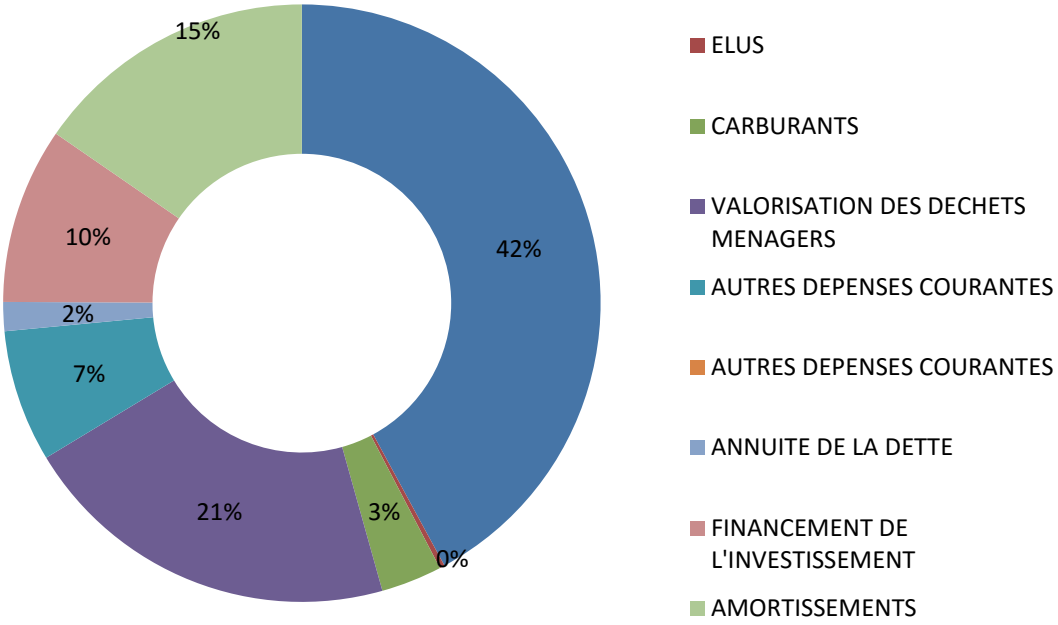

Fonctionnement recettes

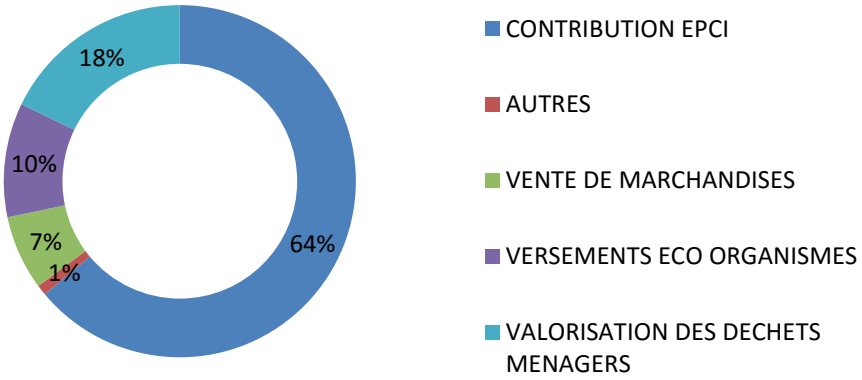

Schweppes

5 - Des éco-organismes partenaires

Pour certaines filières (DEEE, ampoules, piles, …), le SMAV collabore avec différents éco-organismes qui soutiennent et accompagnent la valorisation et le recyclage des matières ainsi que les actions de communication à travers la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'appliquant aux émetteurs. Ainsi, en 2014, de nouveaux partenariats ont été conclus avec Eco DDS et Eco Mobilier.

ECO EMBALLAGES

Éco-Emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Entreprise privée, agréée par l'Etat, Éco-Emballages a pour mission de prendre en charge la Responsabilité Élargie du Producteur de la filière emballage.

European Recycling Platform

ERP (European Recycling Platform) est le seul éco-organisme pan-européen. Il est chargé d'assurer l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

ecofolio — Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

Ecofolio est l'éco-organisme des papiers en France. Il met en oeuvre la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en incitant à recycler plus, en améliorant les dispositifs de tri et collecte et en encourageant à mieux trier tous les papiers.

ECO TLC — L'éco-organisme du textile • du linge • de la chaussure

Éco TLC est l'éco-organisme des Textiles, Linge de maison et Chaussures. Société privée, Éco TLC perçoit les éco-contributions des metteurs en marché de TLC et soutient les collectivités territoriales dans leurs actions de communication pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles.

Récylum est l'éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées et des Équipements Électriques et Électroniques professionnels (DEEE Pro) du bâtiment, de l'industrie et du médical.

Corepile et Screlec sont les éco-organismes qui assurent la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).

Eco DDS est l'éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques. Il organise le fonctionnement et assure la pérennisation de la filière de Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

DASTRI : éco-organisme des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto-traitement (PAT).

Cet éco-ornisme organisme la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Sans équivalent en Europe, il a été créé par les distributeurs et fabricants français de meubles pour répondre aux obligations de recyclage afin de maîtriser la transition écologique de leur secteur.

OCAD3E: Regroupement des 4 éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des DEEE (ERP, Récylum, Écologic et Éco-systèmes).

6 - Glossaire

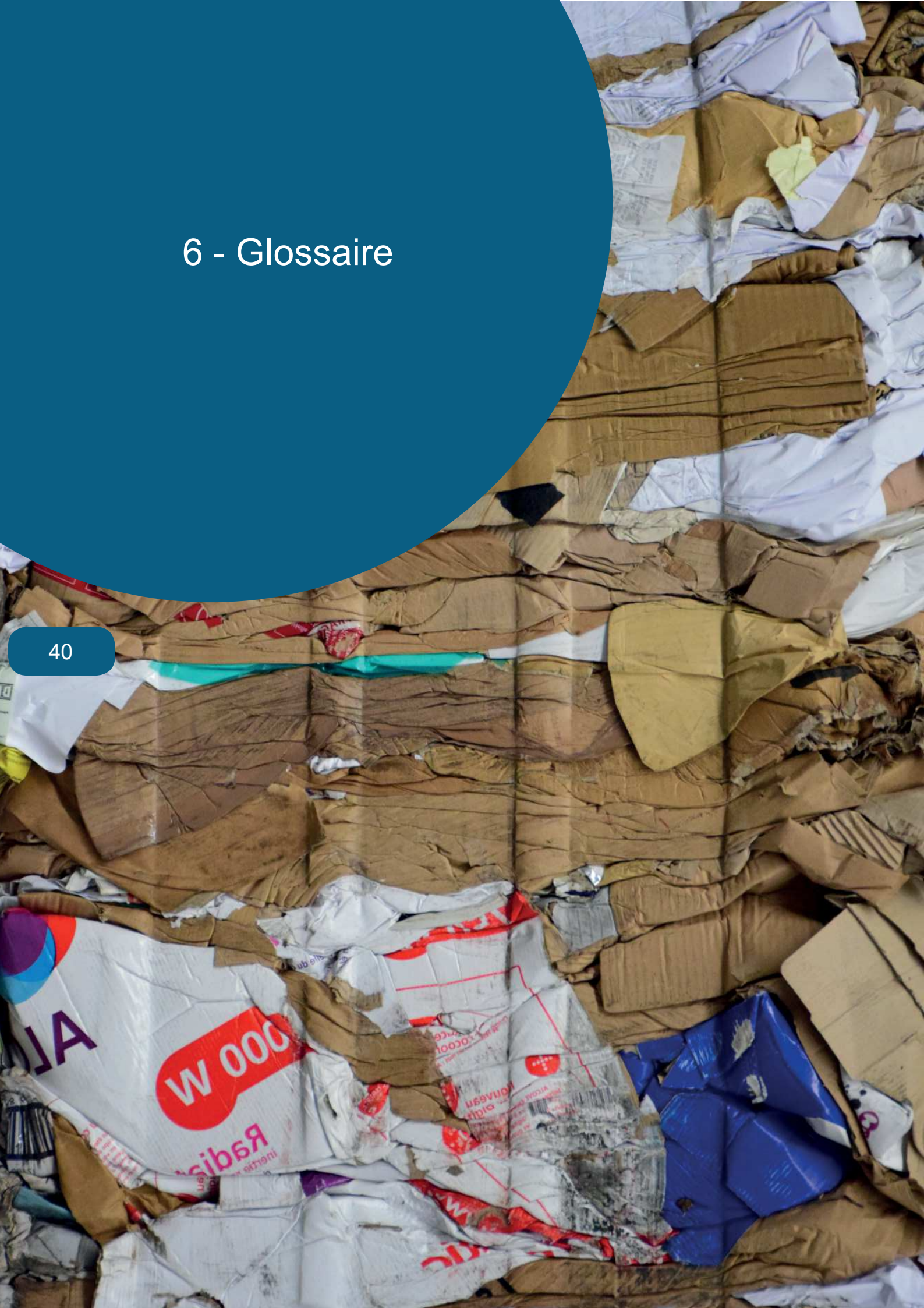

Apport volontaire : mode d'organisation de la collecte pour lequel l'usager se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif

Caractérisation : étude fine des gisements collectés grâce à l'analyse d'un échantillon. La connaissance qui en résulte est indispensable aux actions de prévention comme à la mise en place d'équipements de traitement et de valorisation *Source ADEME*

DDS (Déchets Diffus Spécifiques) : déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

DIB (Déchet Industriel Banal) : déchet non dangereux généré par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères : cartons, verre, déchets de cuisine...
Source dictionnaire-environnement.com

Éco-conception : intégration de l'environnement dans la conception des produits (biens ou services)

Économie circulaire : face à l'épuisement de nos ressources, l'économie circulaire propose de produire autrement, en intégrant une exigence écologique à tous les niveaux, de la conception, en passant par la production, jusqu'au recyclage. Dans ce modèle, les sources d'énergie utilisées doivent être le plus possible renouvelables et le recours aux produits chimiques évité, avec l'objectif de ne plus générer de déchets à éliminer

Source Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Habitat collectif ou vertical : dénomination pour tout immeuble de plus de 4 étages. En 2007, 27 millions de français résident en habitat collectif

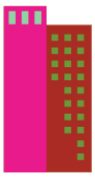

ISO 14 001 : spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à un organisme de développer et de mettre en oeuvre une politique et des objectifs, qui prennent en compte les exigences légales et les autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit et les informations relatives aux aspects environnementaux significatifs. Elle s'applique aux aspects environnementaux que l'organisme a identifiés comme étant ceux qu'il a les moyens de maîtriser et ceux sur lesquels il a les moyens d'avoir une influence. Elle n'instaure pas en elle-même de critères spécifiques de performance environnementale.
Source iso.org

PEHD (Polyéthylène Haute Densité) : plastique opaque utilisé pour les emballages du type bouteille de lait, flacon de lessive, shampoing ...

PET (Polyéthylène Téréphtalate) : plastique transparent utilisé pour la fabrication des bouteilles d'eau, de boissons gazeuses ...

SEE (Séance d'Éducation à l'Environnement) : programme se déroulant sur 3 ans (du CE2 au CM2) et se composant de 6 modules dont celui des déchets. Il permet aux élèves de :
• mieux comprendre l'impact de leurs gestes sur l'Homme et la planète
• leur donner des moyens de réflexion dans le but de développer des comportements éco-citoyens
• mettre en œuvre des projets concrets de développement durable au sein de leur école

Valorisation Matière : traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage

Valorisation Organique : transformer la partie fermentescible des déchets en engrais par un procédé de compostage

Valorisation Thermique : production d'énergie par l'incinération des déchets

Les 196 communes du SMAV en 2014

Communauté Urbaine d'Arras (39 communes)

Achicourt
Acq
Agny
Anzin-Saint-Aubin
Arras
Athies
Bailleul-Sire-Berthoult
Beaumetz-lès-Loges
Beaurains
Boiry-Becquerelle
Boisleux au Mont
Boisleux Saint Marc
Boyelles
Dainville
Écurie
Étrun
Fampoux
Farbus
Feuchy
Gavrelle
Guémappe
Héninel
Hénin sur Cojeul
Marœuil
Mercatel
Monchy-le-Preux
Mont-Saint-Éloi
Neuville-Saint-Vaast
Neuville-Vitasse
Roclincourt
Saint-Laurent-Blangy
Saint-Martin-sur-Cojeul
Saint-Nicolas-lez-Arras
Sainte-Catherine
Thélus
Tilloy-lès-Mofflaines
Wailly
Wancourt
Willerval

Communauté de Communes du Sud Artois (58 communes)

Ablainzevelle
Achiet Le Grand
Achiet Le Petit
Avesnes Lès Bapaume
Ayette
Bancourt
Bapaume
Barastre
Beaulencourt
Beaumetz Lès Cambrai
Behagnies
Bertincourt
Beugnâtre
Beugny
Biefvillers Lès Bapaume
Bihucourt
Bucquoy
Bullecourt
Bus
Chérisy
Courcelles Le Comte
Croisilles
Douchy Lès Ayette
Ecoust Saint Mein
Ervillers
Favreuil
Fontaine Lès Croisilles
Frémicourt
Gomiecourt
Grévillers
Hamelincourt
Haplincourt
Havrincourt
Hermies
Le Sars
Le Transloy
Lebucquière
Léchelle
Ligny Thilloy
Martinpuich
Metz en Couture
Morchies
Morval
Mory
Moyenneville
Neuville Bourjonval
Noreuil
Riencourt Lès Bapaume
Rocquigny
Ruyaulcourt
Saint Léger
Sapignies
Trescault
Vaulx Vraucourt
Vélu
Villers au Flos
Warlencourt Eaucourt
Ytres

Communauté de Communes de l'Atrébatie
(27 communes)

Agnières
Ambrines
Aubigny-en-Artois
Avesnes-Le-Comte
Bailleul Aux Cornailles
Berles Monchel
Béthonsart
Camblain l'Abbé
Cambligneul
Capelle Fermont
Chelers
Frévillers
Frévin Capelle
Hermaville
Izel lès Hameau
Magnicourt en Comté
Maizières
Manin
Mingoval
Noyelle Vion
Pénin
Savy Berlette
Tilloy lès Hermaville
Tincques
Villers Brûlin
Villers Châtel
Villers Sir Simon

Communauté de Communes La Porte des Vallées
(31 communes)

Adinfer
Agnez lèz Duisans
Bailleulmont
Bailleulval
Basseux
Berles au Bois
Berneville
Blairville
Boiry Saint Martin
Boiry Sainte Rictrude
Duisans
Ficheux
Fosseux
Gouves
Gouy en Artois
Habarcq
Haute-Avesnes
Hauteville
Hendecourt lès Ransart
La Cauchie
La Herlière
Lattre St Quentin
Monchiet
Monchy au Bois
Montenescourt
Noyellette
Ransart
Rivière
Simencourt
Wanquetin
Warlus

Communauté de Communes des 2 Sources
(41 communes)

Barly
Bavincourt L'Arbret
Beaudricourt
Beaufort-Blavincourt
Berlencourt le Cauroy
Bienvillers au Bois
Canettemont
Couin
Coullemont
Couturelle
Denier
Estrée Wamin
Foncquevillers
Gaudiempré
Givenchy le Noble
Gommecourt
Grand Rullecourt
Grincourt lès Pas
Hannescamps
Hébuterne
Hénu
Houvin Houvigneul
Humbercamps
Ivergny
Le Souich
Liencourt
Lignereuil
Magnicourt sur Canche
Pommier
Puisieux
Rebreuve sur Canche
Rebreuviette
Sailly au Bois
Saint Amand
Sars le Bois
Saulty
Sombrin
Souastre
Sus Saint Léger
Warlincourt lès Pas
Warluzel

Retrouvez le SMAV sur **www.smav62.fr** / @SMAV62 / Cercle des Objets

Directeur de publication :
Philippe Rapeneau

Réalisation, rédaction et mise en page :
Louise Coupez
Morgane Darmanin
Marie Gaber

Coordination :
Arnaud Ducatez

Photographies et Visuels :
SMAV
Agence Tournant
IStock
Éco-Emballages
Ecofolio

Le rapport d'activité 2014 est téléchargeable sur **www.smav62.fr**